



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
**COMMUNE DE COURTHEZON**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 28 avril 2026

**Délibération n°2026041**

Date de convocation : 14/04/2026

Membres en exercice : 29

Votants : 29

POUR : 27

CONTRE : 2

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 07/05/2026



L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit à dix huit heure trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil Municipal en séance ordinaire, sous la Présidence de Nicolas PAGERT, Maire :

Présents : Jean-Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Audrey JULLIEN, Benjamin VALERIAN, Sabine BONVIN, Xavier MOUREAU, Sabine COURRIEU, Cyril FLOURET, Anne-Marie PONS, Jean-Paul TESTUT, Coralie GOUMARRE, Françoise PEZZOLI, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Emilie ABEILLE, Julie, Sébastien HUARD, Catherine DELGADO, Gabin GIRARD, Mélanie ROUX, Julien LENZI, Mélanie GROH, Alain CHAZOT, Benoit VALENZUELA, Cédric MAURIN.

Excusés :

Adrien HOSDEZ pouvoir à Nicolas PAGET  
Jérôme DEMOTIER pouvoir à Xavier MOUREAU  
Marc GELEDAN pouvoir à Jean-Pierre FENOUIL  
Christiane PICARD pouvoir à Sabine BONVIN  
Julie BRAIL pouvoir à Alexandra CAMBON

Absents : Néant

Secrétaire de Séance : Alexandra CAMBON

**FESTIVITES / SALON DES VINS « ENTRE VINS ET CHATEAU – TERROIRS DE COURTHEZON /  
TARIFICATION DES ENTREES**

Depuis 2021 la commune organise l'évènement « Entre vins et château - terroirs de Courthezon » afin de promouvoir les crus de son territoire, de la région, et d'ailleurs ainsi que les métiers de bouche, ce sera également le cas ce samedi 6 juin 2026.

Depuis 2024 une billetterie physique et en ligne a été mise en place au tarif unique de 10€. Inchangé depuis, il est proposé de revoir ce tarif et d'appliquer une double tarification comme suit :

Tarif billetterie internet et prévente en mairie : 15€

Tarif billetterie le jour de l'évènement : 18€

Les points de ventes et modalités de règlements restent inchangés

Points de ventes :

- Mairie (service culture),
- Billetterie physique le jour de l'évènement,
- Billetterie en ligne.

Modes de règlement :

- Mairie (service culture) : Carte bancaire, espèces et chèques,
- Billetterie en ligne : Carte bancaire,

- Billetterie physique le jour de l'évènement : carte bancaire et chèques uniquement.

Afin de permettre le recouvrement par la régie culturelle, il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter cette nouvelle tarification : 15€ en prévente et 18€ le jour de l'évènement.

Vu la demande de réactualisation et de mettre en place deux tarifs,

**Considérant** la nécessité d'actualiser le tarif de la billetterie d'entrée et de créer une double tarification,


Le conseil municipal ayant oui l'exposé du Maire-Adjoint en charge de la vie festive et commerciale et après en avoir délibéré à la majorité :

- **FIXE et APPROUVE** les nouveaux tarifs et modalités d'encaissement énoncés ci-dessus,
- **ADOpte** le principe de l'encaissement via la régie de recettes des affaires culturelles,
- **PRECISE** que dans le cas de vente de billets en ligne, une commission est reversée au prestataire chargé de l'hébergement de la billetterie, conformément aux dispositions prévues par la convention. Cette commission est déduite du montant des recettes issues des ventes effectuées sur internet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, le cas échéant, son Premier Adjoint à signer toutes pièces se référant à la présente délibération

Le secrétaire de séance  
Alexandra CAMBON



Le Président de séance  
Nicolas PAGET



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents,  
Pour copie conforme.